

Délibération n°
2026.015

Séance du 12/02/2026
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Excusés : 9
- Votants : 22
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'AGGLO (FST)

Aménagement du Cœur
de Bourg – Tranche 1-B

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 16/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 16/02/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze février deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Carine PERRIER, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

Thierry DUPONT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Sylvie POLOMACK, Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025.006 du 30 janvier 2025 décidant de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif de la 1ère tranche - Secteur Centre Bourg s'élève à 1 659 914 € HT et sollicitant un concours financier pour 2025 auprès de l'Agglo au titre du FST concernant la Tranche 1-A ;

Considérant que le montant des travaux de la tranche 1 - Secteur Centre Bourg est réparti de la manière suivante :

- Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
- Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière 2026 pour la tranche 1-B auprès de l'Agglo dans le cadre du FST à hauteur de 20 % du montant HT des travaux plafonnés à 150 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de bourg Tranche 1-B (Secteur Centre Bourg – Tranche opérationnelle 2026), un concours financier pour 2026 auprès de la CABB au titre du FST :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
916 769 €	FST	20 %	150 000 €	30 000 €

**Délibération n°
2026.015**

Séance du 12/02/2026
N° ordre : 03

Suite n° 1

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention ETAT (DETR)	60 000,00 €
Subvention ETAT/AGENCE DE L'EAU (FONDS VERT)	74 973,00 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial)	90 300,00 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000,00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	251 669,22 €
Autofinancement	409 826,78 €
TOTAL HT	916 769 ,00€

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 12 février 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 16/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 16/02/2026